



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0081

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de l'association Terres en Ville - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0081**

commission principale :

objet : **Assemblée générale de l'association Terres en Ville - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'association Terres en ville, créée en 2000, a son siège social situé à Grenoble.

Elle a pour objet de favoriser les échanges entre les régions urbaines et périurbaines françaises et non françaises engagées dans des politiques agricoles et forestières périurbaines afin de contribuer au renouvellement urbain par une meilleure prise en compte des rapports entre milieu urbain et milieu rural, entre agriculture, forêt et société.

Par délibération n° 2006-3386 du 2 mai 2006, la Communauté urbaine de Lyon a décidé d'adhérer à l'association Terres en ville, conjointement avec la Chambre d'agriculture du Rhône comme le prévoient les statuts. Au 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée à la Communauté urbaine.

Modalités de représentation

L'association se compose de 2 collèges à voix délibérative :

- le collège des collectivités locales comprenant un représentant titulaire élu du territoire urbain et périurbain désigné par la collectivité,
- le collège des Chambres d'agriculture comprenant un représentant professionnel agricole par territoire urbain et périurbain.

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 20 membres élus par l'assemblée générale à parité des 2 collèges et par 2 coprésidents.

La Métropole, se substituant à la Communauté urbaine de Lyon, dispose donc d'un siège de représentant titulaire et d'un siège de représentant suppléant au sein de l'assemblée générale ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Confirme l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Terres en ville.

2° - Autorise monsieur le président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

3° - Désigne monsieur Bruno Charles en tant que titulaire et monsieur Lucien Barge en tant que suppléant pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association Terres en Ville.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.